



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond tenue le lundi 9 septembre 2019 à 19 h 30, à la maison de la Justice au 111, route des Pionniers à Saint-Raymond.

SONT PRÉSENTS :

MM. les conseillers	Etienne Beaumont
	Philippe Gasse
	Benoit Voyer
	Yvan Barrette
	Pierre Cloutier
	Fernand Lirette

formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Dion.

Sont également présents : le directeur général, M. François Dumont, le trésorier, M. Nicolas Pépin, le directeur du Service des incendies, M. Jean-Claude Paquet, la coordonnatrice à l'urbanisme, Mme Sabrina Trudel, et la greffière, Mme Chantal Plamondon.

Ordre du jour

1. Administration de la municipalité

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Point d'information donné par le maire sur différents sujets
- 1.3 Première période de questions (15 minutes)
- 1.4 Dépôt des mémoires et des requêtes par les citoyens
- 1.5 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 12 août 2019
- 1.6 Dépôt du bordereau de la correspondance pour la période se terminant le 5 septembre 2019
- 1.7 Crédit de taxes foncières à l'entreprise 9394-8438 Québec inc. (Charpentes Montmorency inc.) pour l'immeuble sis au 161, rue des Forces (lot 6 230 852 du cadastre du Québec)
- 1.8 Autorisation en vue de la signature d'une convention de prêt d'un terrain dans le parc industriel no 2 (Club Quad nature Portneuf)
- 1.9 Autorisation en vue de la signature du protocole d'entente d'aide financière dans le cadre du programme *Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées* (FEPTEU)

2. Trésorerie

- 2.1 Bordereau des dépenses pour la période se terminant le 5 septembre 2019
- 2.2 Adoption du Règlement 683-19 *Règlement modifiant le Règlement 667-19 Règlement décrétant la tarification pour l'année 2019*



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

3. Sécurité publique

- 3.1 Dépôt et présentation du rapport d'interventions du Service des incendies du mois d'août 2019

4. Transport routier et hygiène du milieu

- 4.1 Présentation des travaux effectués par les employés du Service des travaux publics
- 4.2 Confirmation d'engagement de Mme Ariane Bussières et MM. Sylvain Beaupré, Gabriel Bélanger et David Brosseau
- 4.3 Désignation des personnes autorisées à émettre des constats d'infraction pour toute contravention au Règlement 435-09 *Prescrivant certaines modalités relatives aux matières résiduelles*
- 4.4 Autorisation afin de procéder par appels d'offres publics pour les services de déneigement des stationnements municipaux et l'acquisition d'un vacuum sur remorque
- 4.5 Autorisation en vue de la signature du contrat pour l'entretien d'hiver des routes 364 et 367 (contrat 850964913 - dossier 7186-19-4913)
- 4.6 Compte rendu pour la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (**sujet retiré**)

5. Urbanisme et mise en valeur du territoire

- 5.1 Dépôt et présentation du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 27 août 2019
- 5.2 Demandes faites dans le cadre des règlements relatifs aux PIIA
- 5.3 Résolution statuant sur la demande de dérogation mineure formulée par M. Richard Delisle
- 5.4 Demandes d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) par Sintra inc. pour l'acquisition d'une partie des lots 3 513 853 et 3 513 855 du cadastre du Québec
- 5.5 Adoption du Règlement 682-19 *Règlement modifiant le Règlement de zonage 583-15 afin d'ajouter un usage institutionnel à la zone CV-6 (SOS Accueil)*
- 5.6 Approbation des états financiers de l'Office municipal d'habitation du Grand Portneuf (OMHGP) au 31 décembre 2018

6. Loisirs et culture

- 6.1 Compte rendu pour le Service des loisirs et de la culture et information sur les événements culturels
- 7 Seconde période de questions
- 8 Petites annonces
- 9 Levée de la séance



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

19-09-270 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR PHILIPPE GASSE, IL EST RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été soumis en y apportant toutefois la modification suivante :

- Le sujet 4.6 *Compte rendu pour la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf* est retiré.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

SUJET 1.2

Point d'information donné par le maire sur les différents sujets suivants :

- Invitation portes ouvertes - Garage municipal et caserne incendie
- Chantier sur la route 367 : secteur Chambre de commerce
- Travaux de prolongement du réseau d'égout et réhabilitation du réseau d'aqueduc sur les rues Bourgeois, de l'Aqueduc, Bureau et une portion du rang Notre-Dame – Quelques informations pour les citoyens
- Entrave routière sur la route 367 – Secteur Grande Ligne
- Groupe Scout Saint-Raymond - Besoin urgent d'animateurs

SUJET 1.3

Première période de questions (15 minutes).

Les personnes présentes dans la salle sont invitées à formuler leurs questions lors de la première période de questions.

La ou les personnes suivantes ont pris la parole :

- ✓ M. Gino Carrier

SUJET 1.4

Dépôt des mémoires et des requêtes déposés par les citoyens.

- ✓ *Aucun mémoire ni requête n'a été déposé.*



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

19-09-271 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE LE 12 AOÛT 2019

Attendu que chaque membre du conseil a reçu une copie électronique du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 août 2019, et ce, à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu qu'à cet effet la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR YVAN BARRETTE, IL EST RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 août 2019 soit adopté tel qu'il a été déposé.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

SUJET 1.6

Le bordereau de la correspondance pour la période se terminant le 5 septembre 2019 est déposé et remis aux membres du conseil. Ce dernier est valable comme s'il était ici tout au long reproduit.

19-09-272 CRÉDIT DE TAXES FONCIÈRES À L'ENTREPRISE 9394-8438 QUÉBEC INC. (CHARPENTES MONTMORENCY INC.) POUR L'IMMEUBLE SIS AU 161, RUE DES FORCES (LOT 6 230 852 DU CADASTRE DU QUÉBEC)

Attendu que l'entreprise 9394-8438 Québec inc., mieux connue sous le nom de Charpentes Montmorency inc., a acquis l'immeuble sis au 161, rue des Forces dans le parc industriel no 2 (lot 6 230 852 du cadastre du Québec) dans lequel elle exploite présentement son entreprise manufacturière;

Attendu que cette entreprise est admissible au crédit de taxes foncières prévu au Règlement 555-14 *Règlement établissant un programme d'aide pour certaines entreprises sous forme de crédit de taxes* adopté par la Ville de Saint-Raymond conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés par les articles 92.1 à 92.6 de la *Loi sur les compétences municipales*;

Attendu la demande déposée à cet effet par les dirigeants de l'entreprise;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR PIERRE CLOUTIER, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accorde un crédit de taxes foncières sur trois ans à l'entreprise 9394-8438 Québec inc. (Charpentes Montmorency inc.) pour l'immeuble sis au 161, rue des Forces (lot 6 230 852 du cadastre du Québec), le tout conformément aux dispositions du Règlement 555-14.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

19-09-273 **AUTORISATION EN VUE DE LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PRÊT D'UN TERRAIN DANS LE PARC INDUSTRIEL NO 2 (CLUB QUAD NATURE PORTNEUF)**

Attendu que le Club Quad nature Portneuf possède un terrain dans le parc industriel no 2 sur lequel est construit son garage;

Attendu que le Club permet aux quadistes provenant de l'extérieur de stationner leur véhicule et remorque sur ce terrain afin d'y emprunter les sentiers;

Attendu que ce terrain est maintenant trop petit obligeant les quadistes de stationner leur véhicule et remorque de chaque côté de la rue de la Défense-Nationale nuisant ainsi à la circulation locale;

Attendu la demande formulée par les dirigeants du Club afin d'utiliser un terrain appartenant à la Ville pour y stationner les véhicules et les remorques des quadistes;

Attendu que le conseil municipal est favorable à cette demande;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR BENOIT VOYER, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte de prêter au Club Quad nature Portneuf, et ce, à titre gratuit, une parcelle du lot 6 295 019 du cadastre du Québec, d'une superficie à être déterminée ultérieurement.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Raymond, la convention de prêt à cet effet.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

19-09-274 **AUTORISATION EN VUE DE LA SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME FONDS POUR L'EAU POTABLE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (FEPTEU)**

Attendu la demande d'aide financière déposée dans le cadre du volet 1 du programme FEPTEU, et ce, aux termes de la résolution 16-09-252;

Attendu la réponse positive à cette demande d'aide financière;

Attendu qu'un protocole d'entente établissant les modalités relatives à l'octroi de l'aide financière doit être signé;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR FERNAND LIRETTE, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Raymond, le protocole d'entente d'aide financière dans le cadre du programme FEPTEU (dossier 2016041).

Adoptée à l'unanimité des membres présents.



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

TRÉSORERIE

19-09-275 **BORDEREAU DES DÉPENSES POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 5 SEPTEMBRE 2019**

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR PHILIPPE GASSE, IL EST RÉSOLU :

QUE le bordereau des dépenses pour la période se terminant le 5 septembre 2019 soit approuvé tel qu'il a été présenté et que le trésorier, M. Nicolas Pépin, procède au paiement des dépenses y figurant pour un total de 1 136 906,34 \$.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

19-09-276 **ADOPTION DU RÈGLEMENT 683-19 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 667-19 RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA TARIFICATION POUR L'ANNÉE 2019**

Attendu qu'un avis de motion a été donné par M. le conseiller Fernand Lirette lors de la séance ordinaire tenue le 12 août 2019 en vue de l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement 667-19 *Règlement décrétant la tarification pour l'année 2019*;

Attendu qu'un projet de ce règlement a été déposé lors de cette même séance, et que des copies de celui-ci ont été mises à la disposition du public suivant ce dépôt;

Attendu qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance, et que des copies ont été mises à la disposition du public dès le début de cette séance;

Attendu que le maire a mentionné l'objet dudit règlement ainsi que sa portée;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR ETIENNE BEAUMONT, IL EST RÉSOLU :

QUE le Règlement 683-19 *Règlement modifiant le Règlement 667-19 Règlement décrétant la tarification pour l'année 2019* soit adopté.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

SUJET 3.1

Dépôt et présentation par M. le conseiller Benoit Voyer du rapport d'interventions du Service des incendies pour le mois d'août 2019.



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

SUJET 4.1

Présentation par M. le conseiller Fernand Lirette des travaux effectués par les employés du Service des travaux publics, tant ceux réalisés récemment que ceux en cours et à venir.

19-09-277 **CONFIRMATION D'ENGAGEMENT DE MME ARIANE BUSSIÈRES ET MM. SYLVAIN BEAUPRÉ, GABRIEL BÉLANGER ET DAVID BROUSSEAU**

Attendu les concours d'emploi en vue de l'engagement de trois journaliers, poste régulier saisonnier, et d'un journalier-opérateur, poste régulier à temps plein;

Attendu les recommandations du comité de sélection;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR FERNAND LIRETTE, IL EST RÉSOLU :

QUE Mme Ariane Bussières soit engagée à titre de journalière, poste régulier saisonnier.

QUE M. Gabriel Bélanger soit engagé à titre de journalier, poste régulier saisonnier.

QUE M. Sylvain Beaupré soit engagé à titre de journalier, poste régulier saisonnier, et qu'il soit soumis à une période de probation de 6 mois à compter du 27 mai 2019.

Mme Bussières, MM. Beaupré et Bélanger se voient accorder respectivement l'échelon 6, l'échelon 3 et l'échelon 7 de la classe d'emploi 3 et leur salaire et conditions de travail sont ceux prévus à la convention collective de travail intervenue entre la Ville de Saint-Raymond et le Syndicat des employés municipaux de Saint-Raymond (FISA).

QUE M. David Brosseau soit engagé à titre de journalier-opérateur, poste régulier à temps plein, et qu'il soit également soumis à une période de probation de 6 mois à compter du 27 mai 2019.

M. Brosseau se voit accorder l'échelon 3 de la classe d'emploi 5, et son salaire et ses conditions de travail sont ceux prévus à la convention collective de travail intervenue entre la Ville de Saint-Raymond et le Syndicat des employés municipaux de Saint-Raymond (FISA).

Adoptée à l'unanimité des membres présents.



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

19-09-278 **DÉSIGNATION DES PERSONNES AUTORISÉES À ÉMETTRE DES CONSTATS D'INFRACTION POUR TOUTE CONTRAVENTION AU RÈGLEMENT 435-09 PRESCRIVANT CERTAINES MODALITÉS RELATIVES AUX MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Attendu que le Règlement 435-09 *Prescrivant certaines modalités relatives aux matières résiduelles* a été adopté en décembre 2009;

Attendu que ce règlement a pour objet d'uniformiser les règles relatives aux collectes et à la disposition des matières résiduelles sur le territoire de chacune des municipalités membre de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf;

Attendu qu'en vertu de ce règlement, seules les personnes désignées par résolution sont autorisées à émettre des constats d'infraction pour toute contravention à ce règlement;

Attendu qu'il y a lieu de désigner ces personnes;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR YVAN BARRETTE, IL EST RÉSOLU :

QUE le directeur et le contremaître du Service des travaux publics ainsi que la directrice et la coordonnatrice du Service d'urbanisme soient autorisés à émettre des constats d'infraction pour toute contravention au Règlement 435-09 *Prescrivant certaines modalités relatives aux matières résiduelles*.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

19-09-279 **AUTORISATION AFIN DE PROCÉDER PAR APPELS D'OFFRES PUBLICS POUR LES SERVICES DE DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS MUNICIPAUX ET L'ACQUISITION D'UN VACUUM SUR REMORQUE**

Attendu que le contrat pour les services de déneigement des différents stationnements municipaux s'est terminé à la fin de la saison hivernale 2019;

Attendu le projet d'acquisition en commun avec la Ville de Pont-Rouge d'un vacuum sur remorque;

Attendu que l'estimation des coûts pour chacun de ces projets nécessite de procéder par appels d'offres publics;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR PIERRE CLOUTIER, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise le directeur du Service des travaux publics à procéder par appels d'offres publics pour les services de déneigement des stationnements municipaux et l'acquisition d'un vacuum sur remorque.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

19-09-280 AUTORISATION EN VUE DE LA SIGNATURE DU CONTRAT POUR L'ENTRETIEN D'HIVER DES ROUTES 354 ET 367 (CONTRAT 850964913 – DOSSIER 7186-19-4913)

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR FERNAND LIRETTE, IL EST RÉSOLU :

QUE le maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Raymond, le contrat numéro 850964913 avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) relatif aux travaux de déneigement, déglacage, matériaux, sites d'entreposage et chargement des matériaux sur les routes 354 et 367 pour une durée d'un an incluant une clause de renouvellement pour deux années subséquentes.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

SUJET 4.6

M. le conseiller Etienne Beaumont donne un compte rendu pour la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf.

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

SUJET 5.1

Dépôt et présentation par M. le conseiller Yvan Barrette du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 27 août 2019.



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

19-09-281 DEMANDES FAITES DANS LE CADRE DES RÈGLEMENTS RELATIFS AUX PIIA

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR PIERRE CLOUTIER, IL EST RÉSOLU :

QUE les demandes suivantes faites dans le cadre des règlements relatifs aux PIIA soient acceptées, le tout conformément à la recommandation faite lors de l'assemblée du comité consultatif d'urbanisme tenue le 27 août 2019.

LAC-SEPT-ÎLES

- ↪ **Mme Ghislaine Denis et M. Michel Faucher - 4445, chemin du Lac-Sept-Îles** : demande de permis soumise le ou vers le 22 août 2019 pour la construction d'un garage.
- ↪ **Mme Johanne Dupont et M. André Garant - 4367, rue de la Fourmi** : demande de permis soumise le ou vers le 23 août 2019 pour le déplacement de la remise.

CENTRE-VILLE

- ↪ **M. Martin-Charles Bédard - 111-115, rue Saint-Pierre** : demande de permis soumise le ou vers le 19 août 2019 pour changer l'emplacement de l'escalier pour accéder à la galerie avant du rez-de-chaussée qui sera située sur le côté gauche au lieu d'en façade de la résidence.
- ↪ **Mme Marie-Laure Eude Le Dorze - 423, rue Saint-Cyrille** : demande de certificat d'autorisation soumise le ou vers le 27 août 2019 pour l'installation d'enseignes.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

19-09-282 **RÉSOLUTION STATUANT SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE FORMULÉE PAR M. RICHARD DELISLE**

Attendu que lors de la séance du conseil municipal tenue le 12 août dernier, le conseil municipal avait invité les requérants à venir rencontrer les membres du CCU afin de présenter leur projet et voir avec eux à une solution acceptable;

Attendu que les requérants ont présenté leur dossier et ont proposé une nouvelle implantation moins dérogatoire que la précédente;

Attendu l'effort démontré par les requérants afin de rendre l'implantation du chalet projeté moins dérogatoire par rapport à la bande riveraine;

Attendu que le terrain présente des restrictions quant à sa forme et à sa superficie;

Attendu que la nouvelle construction sera de moins grande superficie et plus éloignée du lac;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR YVAN BARRETTE, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure visant à ce que la fondation en béton coulé, plus spécifiquement une dalle au sol ou un vide sanitaire du chalet projeté (reconstruction) puisse empiéter à l'intérieur de la bande riveraine de 15 mètres contrairement à ce qui est prévu à l'article 24.1.11.1. du Règlement de zonage 583 15, le tout selon l'implantation modifiée fournie par les requérants sur la propriété située au 3389, chemin du Lac-Sept-Îles (lot 4 492 413 du cadastre du Québec).

QU'à la suite des travaux, le terrain fasse l'objet des aménagements requis afin de maintenir la propriété conforme au Règlement 499-12 portant sur la renaturation de la bande riveraine au lac Sept-Îles.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

19-09-283 **DEMANDES D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE (CPTAQ) PAR SINTRA INC. POUR L'ACQUISITION D'UNE PARTIE DES LOTS 3 513 853 ET 3 513 855 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

Attendu qu'en vertu de l'article 58.2 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (RLRQ, c. P-41.1), la Ville de Saint-Raymond doit faire une recommandation à l'égard de tout projet soumis à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) qui se trouve sur son territoire;

Attendu que Sintra inc. a adressé une demande à la CPTAQ pour l'acquisition d'une partie des lots 3 513 853 et 3 513 855 du cadastre du Québec, en vertu de la *Loi sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents* (RLRQ, c. A 4.1);

Attendu qu'une demande adressée à la CPTAQ pour le lotissement et l'aliénation d'une partie des lots 3 513 853 et 3 513 855 du cadastre du Québec sera faite;

Attendu que l'étude du dossier par le Service d'urbanisme, laquelle a été soumise au conseil municipal, confirme que le projet soumis, dont notamment l'utilisation projetée et le lotissement proposé, est conforme à la réglementation municipale;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR PHILIPPE GASSE, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond recommande à la CPTAQ d'autoriser l'acquisition d'une partie des lots 3 513 853 et 3 513 855 du cadastre du Québec par un non-résident selon la demande formulée et soumise par Sintra inc.

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond recommande à la CPTAQ d'autoriser le lotissement et l'aliénation de la partie résiduaire des lots 3 513 853 et 3 513 855 du cadastre du Québec, soit une partie correspondant substantiellement à la zone sur laquelle l'utilisation Extraction n'est pas permise, selon la demande formulée et soumise par Sintra inc.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

19-09-284 **ADOPTION DU RÈGLEMENT 682-19 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 583-15 AFIN D'AJOUTER UN USAGE INSTITUTIONNEL À LA ZONE CV-6 (SOS ACCUEIL)**

Attendu qu'un premier projet de règlement 682-19 a été adopté lors de la séance tenue le 15 juillet 2019, et que des copies de celui-ci ont été mises à la disposition du public suivant son adoption;

Attendu qu'un avis de motion a été donné lors de cette même séance;

Attendu la tenue d'une assemblée publique de consultation;

Attendu qu'un second projet de règlement 682-19 a été adopté sans changement lors de la séance tenue le 12 août 2019, et que des copies de celui-ci ont également été mises à la disposition du public suivant son adoption;

Attendu l'avis public adressé aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum portant sur le second projet de règlement 682-19;

Attendu qu'aucune demande d'approbation référendaire n'a été déposée;

Attendu qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance, et que des copies ont été mises à la disposition du public dès le début de cette séance;

Attendu que le maire a mentionné l'objet dudit règlement ainsi que sa portée;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR BENOIT VOYER, IL EST RÉSOLU :

QUE le Règlement 682-19 *Règlement modifiant le Règlement de zonage 583-15 afin d'ajouter un usage institutionnel à la zone CV-6 (SOS Accueil)* soit adopté.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

19-09-285 **APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DU GRAND PORTNEUF (OMHGP) AU 31 DÉCEMBRE 2018**

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR PIERRE CLOUTIER, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond prenne note du rapport financier de l'Office municipal d'habitation du Grand Portneuf au 31 décembre 2018 et accepte le déficit établi tel que déposé au montant de 44 345 \$ pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

LOISIRS ET CULTURE

SUJET 6.1

M. le conseiller Philippe Gasse donne un compte rendu pour le Service des loisirs et de la culture et M. le conseiller Etienne Beaumont poursuit en énumérant les activités culturelles passées et à venir à Saint-Raymond.



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

SUJET 7.

Seconde période de questions.

Les personnes présentes dans la salle sont invitées à formuler leurs questions lors de la seconde période de questions.

La ou les personnes suivantes ont pris la parole :

- ✓ *M. Claude Duplain*

SUJET 8.

Petites annonces.

↳ *Le maire informe la population sur les différents sujets suivants :*

- ✓ *Tournoi de golf du maire – Merci aux participants*
- ✓ *Concours de photos – Pont Tessier*
- ✓ *Activité de reconnaissance du comité d'embellissement – Mercredi 18 septembre*
- ✓ *Retour sur la soirée de danse country rose*
- ✓ *Souper rose 2019 – Vendredi 11 octobre*
- ✓ *Inauguration de l'arboretum du Club Lions*
- ✓ *Retour sur le tournoi de golf Yvon Beaulieu*
- ✓ *Recherche de cyclistes – Randonnée 28 septembre - Centre de santé de Portneuf*
- ✓ *Félicitations Voyage sans frontière*
- ✓ *Merci et bravo à deux adolescents – Animation dans les CHSLD*
- ✓ *M. Gaétan Genois – 30 ans – Félicitations*
- ✓ *Nomination de Mme Marie-Christine Morasse – CDSR*
- ✓ *Retour sur le passage de la ministre Mme Mélanie Joly*
- ✓ *Cinéma Alouette – Retour des Aventuriers voyageurs*
- ✓ *Chronique culturelle – Pont Tessier*
- ✓ *Prochaine séance du conseil - Lundi 7 octobre 2019 à 19 h 30*

SUJET 9.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Il est 20 h 29.

Chantal Plamondon, OMA
Greffière

Daniel Dion
Maire

& & & & & & & & & & & & & &